

Image not found or type unknown



Attestation devolutive pour succession

Par rochet, le 09/06/2017 à 08:37

Bonjour,

une amie m'a parlé d'attestation dévolutive pour succession.

J'aimerais savoir si on peut utiliser ce système, pour régler une succession, en cas de bien immobilier. Pour notre cas personnel, il y aurait en tout et pour un terrain agricole de 40 ares d'une valeur de 400 à 600€ ' et quasiment pas d'argent, ma mère étant en maison de retraite).

Ceci pour nous permettre de savoir si il ne faut pas anticiper sa vente.[smile3]

Merci d'avance

Cordialement